

À PARTIR DU 1ER JUILLET 2017, 6 NOUVELLES CHOSSES INTERDITES POUR TOUS LES CONDUCTEURS AUTOMOBILE

>>>>> Avoir son permis c'est super facile mais faut-il encore savoir le garder. La liste des interdictions s'allonge encore et encore... À partir du 1er juillet prochain, les sanctions se renforcent !

>>>>> Voici les 6 nouvelles interdictions (avec les différentes amendes et la perte de points).

Interdiction de fumer au volant si vous avez des enfants à bord. Amende de 68€.

>>>>> Pour rappel :

1. Fumer au volant : est interdit à partir du moment où la cigarette dans la main empêche une bonne conduite. Ainsi, ce n'est pas la cigarette au volant qui est interdite mais bien l'impossibilité d'être en état et en position d'exécuter commodément et sans délai les manœuvres nécessaires à la conduite en toute sécurité avec un champ de vision convenable conformément à l'article R 412-6 du Code de la route, reste à l'appréciation de la police ou de la gendarmerie.

2. Stop aux écrans : Interdiction de regarder un écran (par exemple : clip vidéo sur tablette ou Smartphone) Amende 150€ et 3 points en moins. Ainsi, finie la tolérance pour le téléphone au volant à partir du moment où l'on utilise une oreillette. Dorénavant, conduire avec une oreillette ou un casque audio, même à vélo. « chauffeur PL, regarder un écran non destiné à l'aide à la conduite (1500 € d'amende / 3 Points) »

3. Stop à la musique forte : Interdiction d'écouter la musique à fond dans sa voiture, au risque de ne plus entendre la circulation. Amende 75€. (reste à l'appréciation de la police ou de la gendarmerie)

4. Stop au maquillage : Interdiction formelle de se maquiller en voiture, même à l'arrêt sauf si vous voulez vous faire crever un œil, amende 75€.

5. Stop aux grignotages : Interdiction de grignoter au volant, même un sandwich, gâteau, fruit ou fouiller dans la boîte à gant, amende 75 €. (reste à l'appréciation de la police ou de la gendarmerie)

6. Interdiction de boire au volant : même boisson plate ou gazeuse, ou de prendre plus de 2 verres avant de prendre le volant. Passage de 0,5 g/l à 0,2 g/l d'alcool dans le sang pour les jeunes conducteurs, amende 135€ et 6 points, autrement dit tous les points d'un permis probatoire, du moins la première année, et l'immobilisation du véhicule.

Info Radars en RAPPEL :

ATTENTION !!

Tous les départements sont désormais équipés d'au moins une voiture avec radar mobile nouvelle génération qui flashe en roulant et même à contresens.

>>>> Pour chaque département, vous avez la photo et la plaque d'immatriculation de toutes les voitures ainsi que leur unité d'affectation.

>>>> Il suffit de cliquer sur le département et la liste des voitures équipées avec les radars mobiles s'affiche.

>>>> Très utile car c'est la liste de TOUS les radars mobiles nouvelle génération de France.

Cliquez sur le lien ci-dessous pour accès direct au site; vous y trouverez votre département.

<http://www.radarmobilenuvellegeneration.com/recensement.php>

Tableau des tolérances des radars utilisés en mouvement

Vitesse limite	Tolérance	PV à partir de >>>>> (Vitesse mesurée)	Vitesse retenue	Vitesse maxi >>>>> voiture radar
50 km/h	10 km/h	61 km/h	51 km/h	41 km/h
60 km/h	10 km/h	71 km/h	61 km/h	51 km/h
70 km/h	10 km/h	81 km/h	71 km/h	61 km/h
80 km/h	10 km/h	91 km/h	81 km/h	71 km/h
90 km/h	11 km/h	102 km/h	91 km/h	81 km/h
100 km/h	12 km/h	113 km/h	101 km/h	93 km/h
110 km/h	13 km/h	124 km/h	111 km/h	104 km/h
120 km/h	14 km/h	135 km/h	121 km/h	115 km/h
130 km/h	15 km/h	146 km/h	131 km/h	126 km/h